Lundi 2 novembre 2026

PARNAY

Le conseil municipal soutient les projets associatifs et les équipements sportifs

Réuni le mercredi 28 octobre, le conseil municipal de Parnay a notamment examiné plusieurs dossiers concernant la vie associative et l'amélioration des équipements sportifs de la commune.

Convention au profit des Ligériens de Cœur

Le maire Éric Lefièvre a fait part de la demande de l'association Les Ligériens de Cœur en vue de disposer d'un emplacement sur le parking communal situé 2, chemin de Béniquet pour y installer un container lui appartenant, destiné au stockage de matériel nécessaire à ses activités associatives. « *Cette installation répond à un besoin de place, notamment pendant les travaux et l'aménagement des bâtiments.* »

Les échanges ont également porté sur son aspect esthétique. « *Le conteneur, actuellement de couleur rouge rouille, pourrait être habillé d'une fresque afin de mieux s'intégrer dans son environnement.* » La commune souhaite réfléchir à cette réalisation en concertation avec les personnes concernées.

Dispositif Sports-Santé

Le conseil municipal a également abordé une demande de subvention au titre du dispositif Sport-Santé auprès de la communauté d'agglomération. Le projet prévoit notamment le remplacement des équipements installés sur le stade, devenus non conformes. Le coût prévisionnel de l'opération, établi sur la base d'un devis estimatif, s'élève à 11 860 €. La commune souhaite solliciter une aide correspondant à 50 % du coût de l'opération, dans la limite de 5 000 €, pour un montant de dépenses subventionnables plafonné à 10 000 €.

Attribution d'une subvention exceptionnelle

L'association Comité des fêtes de Parnay a été créée. « *L'objet est de contribuer à l'animation de la vie locale par l'organisation de manifestations festives, culturelles et conviviales au bénéfice des habitants de la commune. Afin d'accompagner le lancement de cette nouvelle association et de lui permettre de faire face aux premières dépenses nécessaires à son fonctionnement et à la mise en place de ses activités, je propose de lui attribuer une subvention exceptionnelle d'un montant de 1 000 €. Cette aide financière permettra notamment de soutenir les frais liés à la création de l'association, à son installation.* » Les élus ont approuvé la subvention exceptionnelle.